

Vos nom et prénom	

Déclaration individuelle

Afin qu'il n'y ait pas d'interférence entre l'activité des membres de la CTI et l'évaluation des écoles auxquelles ils (elles) sont lié(e)s, la CTI a adopté des règles, rappelées dans le tableau suivant :

Situation du membre de la CTI par rapport à l'école en cours d'évaluation	Activité possible	Activité impossible
	Ensemble de l'évaluation de l'école	
membre d'une école en concurrence directe	• •	Rapporteur principal de la mission d'expertise
	Participation aux débats et votes	Membre de la mission d'expertise
Employé permanent, membre du CA ou de l'équipe de direction, membre d'un organisme de tutelle d'une école - actuellement ou depuis moins de 3 ans		Participation aux missions, exposés, débats et votes concernant l'école

En fonction de ces critères, merci d'indiquer :

- Les écoles pour lesquelles vous ne pouvez pas appartenir à la mission d'expertise
- Les écoles pour lesquelles vous ne pouvez pas être le rapporteur principal de la mission
- Les écoles à l'évaluation desquelles vous ne pouvez pas participer (mission, présentation et débat en plénière)